

Au service de toutes les entreprises adhérentes

Quels que soient sa taille et son secteur d'activité, toute entreprise adhérente à l'AHI33 peut bénéficier des conseils d'un intervenant en prévention des risques professionnels du pôle pluridisciplinaire.

Parlez-en avec votre médecin du travail. Il sollicitera l'intervenant le mieux adapté à vos besoins. Les actions du pôle pluridisciplinaire sont sans surcoût. Elles sont incluses dans votre cotisation annuelle.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin du travail ou son équipe.



Pôle pluridisciplinaire



Le pôle pluridisciplinaire

Les missions des Services de Santé au Travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels, des infirmier(e)s et des assistant(e)s santé travail. Ces professionnels œuvrent ensemble dans le but de conseiller les employeurs, les salariés et leurs représentants sur les dispositions et les mesures nécessaires pour :

- éviter ou diminuer les risques,
- améliorer les conditions de travail,
- réduire la pénibilité au travail,
- contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.

Prévention des risques professionnels
agir à vos côtés

AHI 33 - Service de Santé au Travail
50, cours Balguerie Stutzenberg - 33070 Bordeaux cedex
Tél. 05 57 87 75 75

ahi33.org

Une diversité
de compétences
pour répondre
à vos besoins
de prévention

Parlez-en avec votre
médecin du travail
ou son équipe



Aide à l'évaluation des risques professionnels

Prévention par l'étude des risques dans l'entreprise - PEREN

- Accompagner les chefs d'entreprise dans la mise en place du document unique et dans la recherche d'actions de prévention
- Évaluer les expositions individuelles au bruit et aux vibrations
- Réaliser des cartographies des niveaux sonores et d'éclairement
- Quantifier la charge physique de travail d'un point de vue cardio-vasculaire à l'aide de cardiofréquencesmétries



Conseil en prévention des risques professionnels spécifiques au secteur du BTP

BTP

- Réaliser des visites d'entreprises (ateliers, chantiers...)
- Analyser les situations de travail observées
- Proposer des éléments de prévention afin de supprimer ou réduire les risques identifiés

Le pôle pluridisciplinaire de l'AH133 et ses 6 départements spécialisés vous accompagnent dans vos actions de prévention



évaltox

Évaluation et prévention du risque chimique

Toxicologie - Évaltox

- Conseiller en matière de toxicologie professionnelle et de prévention du risque chimique
- Réaliser des études de postes et des analyses de fiches de données de sécurité
- Effectuer une surveillance biologique de l'exposition professionnelle aux agents chimiques
- Évaluer les expositions atmosphériques individuelles aux agents chimiques



Projet d'aménagement (locaux, technique, organisation...)

Amélioration des conditions de travail (maintien dans l'emploi, sensibilisation à la prévention des troubles musculosquelettiques...)

Ergonomie

- Aider à construire un projet de changement en analysant les situations de travail
- Accompagner dans la recherche des aménagements les mieux adaptés (techniques, organisationnels, humains)



Prévention des risques psychosociaux
Amélioration de la qualité de vie au travail

Psychologie du travail

- Sensibiliser à la prévention des risques psychosociaux et à l'amélioration de la qualité de vie au travail
- Accompagner les entreprises dans le cadre de la mise en place de toute démarche de prévention des risques psychosociaux (conseil, aide méthodologique)
- Repérer des facteurs de tension et des leviers positifs, proposer des pistes d'actions
- Soutenir ponctuellement des équipes en souffrance



Sécurisation du parcours professionnel des salariés
Interventions d'intérêt collectif

Service social

- Échanger avec les salariés pour les informer et les soutenir dans leurs démarches de maintien dans l'emploi
- Orienter les salariés vers les services pertinents
- Accompagner les salariés dans leur projet (reconversion professionnelle, réduction du temps de travail, sécurisation de leur parcours dans l'emploi)
- Mener des actions collectives d'information auprès des entreprises adhérentes (droits sociaux, dispositifs liés au handicap...)